

Procès-verbal de la réunion du Comité de Sécurité routière et publique de l'arrondissement L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève tenue le mardi 20 septembre 2016, à 9 h, à la salle Wilson du Centre socioculturel du 490, montée de l'Église à L'Île-Bizard.

Étaient présents :

Messieurs Jean-Dominic Lévesque-René, président
 Francis Malenfant, PDQ 3
 René Joly, chef de groupe – travaux publics
 Jean-Pierre Tanguay, représentant pour Sainte-Geneviève
 Mardoché Mertilus, AJOI

Mesdames Lise Laliberté, secrétaire du comité
 Emilie Pilikian, représentant pour L'Île-Bizard
 Myriam Belley, AJOI

Absents : Stéphane Robitaille, SIM
 Caroline Robert, représentante pour L'Île-Bizard
 Yvette Binette, représentante pour Sainte-Geneviève
 Marie-France Ouellet, représentante pour L'Île-Bizard

Début de la réunion : 9 h 15

Monsieur Jean-Dominic Lévesque-René souhaite la bienvenue à tous et toutes.

1) Adoption de l'ordre du jour de la réunion du 20 septembre 2016 :

Il est proposé par Mardoché Mertilus et appuyé par René Joly d'adopter l'ordre du jour de la réunion du 20 septembre 2016.

2) Adoption du procès verbal de la réunion du 14 juin 2016 :

Il est proposé par Emily Pelikian et appuyé par Francis Malenfant d'adopter le procès verbal de la réunion du 14 juin 2016.

3) Suivi des achats :

Monsieur Lévesque-René informe les membres présents du matériel reçu, soit 3 ensembles de plaques numériques pour faire les études de circulation et 3 affiches radar calculant la vitesse. Nous avons également commandé 20 gendarmes dont 10 auront la mention « 40 km/h » et 10 auront la mention « 50 km/h » qui seront installés sur le chemin Bord-du-Lac au coin de la rue Bélair ainsi que sur les autres rues locales à déterminer.

4) Vitesse autour de l'Île :

Monsieur Lévesque-René explique la problématique de vitesse autour de l'Île. Nous sommes en train de passer à l'action! Nous nous équipons de matériel qui servira à réduire la vitesse et les agents du SPVM continueront de patrouiller ce secteur régulièrement. Il parle également de l'annonce du maire Coderre de réduire les limites de vitesse sur les rues locales à 30 km/h, au lieu de 40 km/h, et de 40 km/h au lieu de 50 km/h.

5) Vitesse rue de la Caserne et boulevard Gouin à Sainte-Geneviève :

Monsieur Lévesque-René a reçu des plaintes d'une citoyenne du secteur mentionnant que les automobilistes circulent très vite et ne font pas l'arrêt. Il est proposé d'installer des gendarmes indiquant la vitesse de 50 km/h dans ce secteur.

6) Retour sur la rentrée scolaire :

Monsieur Lévesque-René demande à l'agent Malenfant de faire un retour sur la rentrée scolaire. Celui-ci nous informe que tout s'est très bien déroulé, sans aucun incident. Des agents du SPVM sont venus, avec l'aide de notre agent de la sécurité publique, dans le secteur de la bibliothèque afin de bien diriger les gens étant donné les détours dus à la construction de la salle multifonctionnelle. Il nous informe également que les agents ont fait beaucoup de patrouilles autour des écoles de notre arrondissement.

7) Suivi – intersection Bord-du-Lac et Bélair :

Monsieur René Joly informe que des bollards temporaires et plusieurs panneaux indiquant la vitesse de 50 km/h seront installés dans ce secteur, soit sur Bord-du-Lac de la montée de l'Église jusqu'à la rue Bélair. L'élagage des arbres qui obstruaient des arrêts obligatoires a également été fait.

8) Projet de réglementation canine :

Monsieur Lévesque-René informe les membres présents que monsieur le maire Normand Marinacci a demandé l'opinion des membres du Comité à ce sujet. Il mentionne également qu'il a constaté, suite à des études, qu'il serait bon de mettre en place une structure précise, telle que lorsqu'un citoyen désire se procurer un chien, il devra suivre une formation obligatoire pour tous les chiens de 40 livres et plus et par la suite, se procurer une médaille. Il propose également qu'en rapport aux chiens classifiés dangereux, le citoyen aurait à payer un inspecteur de l'arrondissement qui irait vérifier si tout est conforme (clôture et autre).

Monsieur Lévesque-René fait part qu'une réglementation au niveau de l'élevage canin serait intéressante. L'arrondissement a présentement son propre règlement mais le maire Denis Coderre veut une réglementation à la grandeur de la Ville de Montréal.

Les membres présents ne sont pas favorables à l'interdiction de certaines races de chiens mais plutôt à l'encadrement des propriétaires et futurs propriétaires de chiens.

9) Vitesse rue Simonet :

Une étude de circulation sera faite sur cette rue durant la première semaine d'octobre 2016. Le rapport de cette étude sera discuté lors de la prochaine réunion du Comité.

10) Demande d'installation d'un arrêt au coin de la rue Édouard-Gaucher et Port St-Malo :

Monsieur René Joly informe les membres présents que monsieur Stéphane Côté, conseiller d'arrondissement de ce district, a fait la demande d'installer un arrêt dans ce secteur ainsi que des dos d'âne suite à un incident impliquant des piétons. Il a donc fait faire l'installation. Par la suite, il a rencontré quelques citoyens du secteur et ils ont mentionné que les installations ont beaucoup aidé la circulation du secteur.

11) Problème d'accessibilité causé par le dos d'âne près du 558 Port St-Malo :

Monsieur Lévesque-René ira voir quelle est la problématique de ce secteur et nous reviendra à la prochaine réunion.

12) Plainte de vitesse excessive rue Cherrier (à la hauteur du 3208 Cherrier) :

Une étude de circulation sera faite dans ce secteur après l'étude sur la rue Simonet.

13) Demande d'installation d'un arrêt au coin de Chevremont et Fers-de-Lys :

Monsieur Lévesque-René explique la situation. Il y a déjà un arrêt dans ce secteur et la rue est bloquée par un parc. Aucun arrêt supplémentaire ne sera installé dans ce secteur. Monsieur Lévesque-René informera le citoyen.

14) Demande d'installation d'un arrêt à la sortie du stationnement dans le secteur Chevremont et Fers-de-Lys :

Un arrêt dans une sortie de stationnement est interdit, c'est un droit de passage. En plus, il y a 2 dos d'âne amovibles dans ce secteur et dans l'entrée du stationnement sud du parc Eugène-Dostie. Aucun arrêt ne sera installé. Monsieur Lévesque-René informera le citoyen.

15) Demande d'installation de mesure de modération de la circulation sur la rue Pierre-Marc-Masson :

Une étude de circulation sera faite sur cette rue après celle sur la rue Cherrier.

16) Demande d'installation de dos d'âne rue Laniel à Sainte-Geneviève :

Une étude de circulation sera faite sur cette rue après celle sur Pierre-Marc-Masson.

17) Demande d'installation de panneau de stationnement interdit côté opposé des boîtes postales entre le croissant et la rue de l'Église :

Monsieur Lévesque-René communiquera avec la citoyenne afin d'obtenir plus de détails sur sa demande.

18) Demande d'installation de dos d'âne et prolongation de trottoir rue Cherrier :

Monsieur Lévesque-René ira voir la citoyenne afin d'obtenir plus de détails sur sa demande. Aucun dos d'âne ne peut être installé sur une artère principale.

19) Dos d'âne sur la rue Saint-Malo :

Cet item a été réglé à l'item 10). Monsieur Lévesque-René contactera le citoyen.

20) Demande d'installation d'un panneau de stationnement interdit dans la ruelle derrière la propriété :

Monsieur Lévesque-René communiquera avec la citoyenne afin d'obtenir plus de détails sur sa demande.

21) Plainte de vitesse rue Paiement à Sainte-Geneviève :

Monsieur Lévesque-René communiquera avec la citoyenne afin de discuter de la situation.

22) Plainte – dos d'âne trop élevé rue Bellevue :

Monsieur Lévesque-René communiquera avec le citoyen afin de lui expliquer la différence entre un dos d'âne agressif et un dos d'âne allongé.

23) Varia :

- Angelo, du restaurant La Roulotte, est venu se plaindre à l'arrondissement en rapport aux cases de stationnement réservées pour les clients de son restaurant. Les étudiants du Cégep Gérald-Godin utilisent le stationnement qui est d'une durée de 90 minutes. En utilisant ce stationnement, les étudiants n'ont pas à payer de frais ou vignette. Étant donné que l'arrondissement n'a pas souvent la patrouille des agents du stationnement de la ville de Montréal, aucun constat n'est remis aux automobilistes fautifs. L'agent Malenfant informe qu'il ira patrouiller dans ce secteur.
- Rapport d'étude de circulation sur la rue Louise-Bizard : première étude programmée avec les nouvelles plaques. Le résultat s'avère faux étant donné que la vitesse est restée en mode « MPH » au lieu de « KM/H ». Cette étude sera refaite avant les autres mentionnées plus haut.
- Monsieur Lévesque-René mentionne qu'au coin des rues Louise-Bizard et Pierre-Marc-Masson, un citoyen se plaint que les automobilistes roulent très vite. Nous allons étudier quelles sont les possibilités pour choisir la bonne mesure de modération de la circulation dans ce secteur. Pour un arrêt, les distances seront vérifiées et si c'est possible, une autre mesure de modération sera installée.
- Étude Vélo-Québec : monsieur Lévesque-René a reçu le rapport final et ce rapport démontre toutes les problématiques relatives. Il demande à ce que nous étudions le rapport durant les mois d'hiver. Notre piste cyclable n'en n'est pas une comme celles de Montréal. Nous devons voir quelles sont les recommandations retenues.
- Monsieur Jean-Pierre Tanguay informe qu'au coin de la rue Chauret et du boulevard Gouin à Sainte-Geneviève, sur le mur faisant face à l'ouest sur l'édifice situé à cet endroit, il y a des graffitis qui sont là depuis plusieurs mois. Il demande si les employés des travaux publics peuvent enlever ces graffitis même si cet édifice est en voie d'être vendu à l'arrondissement pour faire un parc à cet endroit. Monsieur Joly fait part que l'arrondissement n'a pas le droit d'enlever quoi que ce soit si l'édifice ne nous appartient pas.
- Monsieur Mertilus, d'AJOI, présente aux membres la nouvelle travailleuse de rue pour le secteur de L'Île-Bizard, soit madame Myriam Belley. Il explique également l'implication d'AJOI dans notre arrondissement.

24) Prochaine réunion du comité :

La prochaine réunion du comité aura lieu le mardi 1^{er} novembre 2016, à 9 h, à la salle Wilson du Centre socioculturel du 490, montée de l'Église à L'Île-Bizard.

25) ^{GP} Levée de l'assemblée :

Il est proposé par Mardoché Mertilus et appuyé par Emily Pelikian de lever l'assemblée à 12 h 05.


Jean-Dominic Lévesque-René
Président


Lise Laliberté
Secrétaire du comité